

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	1 (1913)
Heft:	6
Artikel:	Une lettre de François d'Arsent : avoyer de Fribourg, en 1508
Autor:	Ducrest, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-818056

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE LETTRE DE FRANÇOIS D'ARSENT, AVoyer de Fribourg, en 1508

par F. DUCREST.

Monsieur le Dr Albert Büchi, professeur à l'Université, nous communique pour les *Annales* un document qu'il a trouvé aux Archives fédérales à Berne¹. C'est une lettre écrite de Berne, le 1er février 1508, par notre célèbre avoyer d'Arsent au marquis de Rothelin Louis d'Orléans, comte de Neuchâtel. En voici le texte :

Berne, 1er février [1508].

F. Arsent, advoyer de Fribourg au Marquis de Rothelin.

Mons^r mon très honoré et redoubté Sr, à vostre grace très humblement
may recommande, etc.

Mons^r. Ensuyvant les parolles que dernièrement avion (ou à moy) dictes en vostre ville de Neuchatel vous adverty de la journee de Luczerne; et premiere-ment, tant que touche vostre affaire, Mons^r, de quatre villes vous combourgoys ont receu vostre lettre de laquelle ilz se contentent de tout le contenu dicelle, et rescripvent a Mons^r levesque de Balle que vueille prandre le fait a luy et assigner journee de droit, et entendent que premierement soyez remis en vostre possession, comment le droit le veult etc.; touchant vostre dicte seigneurie de Rothelin, en sera fait pareillement car je vous promets ma foy que ledict Monsieur sont tout entierement delibere de vous faire avoir vostre raison, et de cella vous tenez asseuré.

Mons^r, au regard de l'article que rescripvez touchant la tryves, comment sçavez lon en eyt bien content et dy lon que vous faicte cella que vous devez etc. Mons^r, touchant les affaires du roy, je crois que par les postes vous en serez plutot adverty que par ma lettre; rien au moin (c. à. d. néanmoins) la conclusion

¹ Ambassades Suisses, 1507/20, layette II, n° 6. L'original se trouve à Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 5569, f° 274. Copie, sur papier. Cette lettre est déjà publiée. Voir Ch. Kohler, *les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512*, 1897, pièces justificatives p. 575. Mais, vu l'importance des questions qui y sont traitées, nous n'hésitons pas à la publier de nouveau, d'autant plus qu'elle n'a guère été remarquée, lorsque le livre de M. Kohler a paru. Nous avons cru devoir y ajouter un certain nombre d'explications nécessaires pour la comprendre.

de Mons^{rs} des lygues eyt telle que, pour le present, ilz ne donne point de gens au roy Romeyn a son voyage de Romme, mes se son declarer mectre de telle sorte que le roy Romain peult faire son voyage de Romme sans porter domage au roy ne à le duchié de Millan. Car, si cella se faisait, pour rien Messieurs des ligues nabandonnerien le roy de France, mes mectrion cors et bien pour luy, don l'anbasade du roy Romain n'a pas esté trop contente, commandant plus a plain cerés enformez. Monsieur, pour le present je ne sçai plus que vous escripre, for que je vous prie que je soye recommandé a la bonne grace du roy et ly dictes que je suy et ey esté toujour son bon loyal serviteur et le seray tout le jour de ma vie. Et eyt vray que j'oy de luy deux cent fran de pension. Je vous vouldroy prier que fisés a luy et à mons^r le légat ugne requeste pour moy, que son plaisir fut de moy donner quatre cent fran annuellement; et je vous promet ma foy, et par le voyage que j'oy fait en Iherusalem que je moy donneray peine le desservir, et que je demourey fermement, ma vye durant, son bon, vray, loyal serviteur. Mons^r vous moy cognosiés; je moy recommande a vous. Soyés mon procureur et moy estés, commandant en vous en ay ma parfaicte confiance, car vous sçavez que je suys tout vostre. Mon^r, sur cella je vous dy adieu, auquel je prie qu'y vous doin tout cella que desirez.

Escript a Berne le premier jour de Fevrier le(n) 1508 par le tout vostre

F. Arsent chevalier,
advoyer de Fribourg.

François Arsent appartenait à une ancienne famille bourgeois de Fribourg, déjà connue en 1301. Fils du conseiller Jacques Arsent, il était entré au Conseil des Deux-Cents en 1483, dans celui des Soixante en 1485, et dans celui des Vingt-Quatre en 1494. En 1492, il avait été banneret du Bourg; il avait rempli aussi les fonctions de monnayeur. En 1506, lors de son pèlerinage à Jérusalem, il avait été créé chevalier du St Sépulcre; de 1507 à 1509, il remplit les fonctions d'avoyer, soit de chef du gouvernement fribourgeois. Il avait épousé Marguerite, fille naturelle de Guillaume de Diesbach, avoyer de Berne. Il joua un rôle très important dans nos affaires fribourgeoises et représenta notre canton dans plus de dix-huit diètes ou conférences; il fut toujours un agent passionné de la France; la lettre ci-dessus montre bien quelle affection ardente il avait pour le roi Louis XII. En 1510, le fameux condottiere valaisan Georges Supersaxo, l'implacable adversaire de l'évêque de Sion Mathieu Schinner, ayant réussi à s'évader de la prison où il était enfermé à Fribourg, Arsent fut accusé d'avoir favorisé cette évasion. Il fut arrêté; son procès fut conduit avec une grande rigueur par le foudreux banneret Pierre Falk, l'ami de Schinner et du pape Jules II. Le malheureux

avoyer fut condamné à mort et décapité sur la place de l'Hôtel de Ville le 18 mars 1511². Il laissa en mourant quatre fils et une fille. L'aîné des fils, Thiébaud, fut chanoine de Lausanne ; un autre, Pierre, fut fonctionnaire de l'Etat. Le plus célèbre est Guillaume, connu par ses démêlés avec le roi François Ier et le fameux guet-apens de l'Université de Bâle, qui devait le conduire à l'échafaud en 1539. Nous reviendrons un jour sur cette affaire peu connue.

Le marquis de Rothelin, à qui la lettre est destinée, est Louis d'Orléans, duc de Longueville, que la comtesse Jeanne de Hochberg, fille unique et héritière du défunt comte de Neuchâtel Philippe de Hochberg, avait épousé à Dijon en 1504. Rothelin ou Rötheln était, avec Susemburg, Badenweiler, etc., une seigneurie qui faisait partie du patrimoine de la famille de Baden-Hochberg dans la Forêt-Noire. On sait que Neuchâtel, après avoir appartenu à la famille des comtes de ce nom jusqu'en 1395, passa ensuite à celle des comtes de Fribourg-Baden jusqu'en 1457 et à celle des comtes de Baden-Hochberg jusqu'en 1503. Le père de Jeanne, Philippe de Hochberg, est le dernier des souverains de Neuchâtel qui y ait résidé, et le constructeur de son château. En épousant son cousin Louis d'Orléans, petit-fils du beau Dunois du temps de Jeanne d'Arc, Jeanne de Hochberg lui transmettait ses droits, ses titres et ses propriétés, donc aussi le marquisat badois de Rothelin. C'est ainsi que Neuchâtel appartint, de 1504 à 1707, à la maison ducale française des d'Orléans-Longueville, à part la période de 1512 à 1529, où le pays fut possession des Suisses.

Neuchâtel n'est devenu canton Suisse qu'en 1815 ; mais on constate que, déjà à une époque reculée, ses souverains eurent une tendance marquée à se rapprocher des ligues suisses. Ainsi, en 1290, le comte Rodolphe III conclut une alliance de combourgeoise avec Fribourg, suivie de semblables, en 1307 avec Berne, et en 1324 avec Soleure ; cette dernière était perpétuelle, les autres seulement temporaires. Le comte Philippe avait renouvelé, en 1495, le traité de combourgeoise avec Fribourg et il en avait conclu un nouveau avec Lucerne en 1501. Tels étaient les quatre

² Voir Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, II, p. 119 et 120 ; Max de Diesbach, *Les pèlerins fribourgeois à Jérusalem*, dans Archives Soc. hist. Frib. V, p. 208 ; Zimmermann, *Peter Falk* dans *Freiburger Geschichtsblätter* XII, 1905, p. 21 et ss. ; *Geschichtsforscher*, I, p. 117 et s.

états combourgeois de Neuchâtel ; c'est à leurs bons offices que le marquis de Rothelin dut souvent avoir recours. Mais il ne fut ni heureux, ni habile dans les affaires. Parents, amis, alliés et ennemis s'employèrent à qui mieux mieux à le dépouiller de toute part.

Notre avoyer d'Arsent fut pour le malheureux marquis toujours un soutien précieux. Il eut l'occasion de défendre les droits et les intérêts de son ami dans deux circonstances principales, auxquelles fait allusion la première partie de la lettre.

Louis d'Orléans demandait d'abord à rentrer en possession du château de Joux qui lui avait été enlevé brutalement et par surprise dans la nuit du 8 au 9 septembre 1507 par un gentilhomme franc-comtois, Denis de Montrichard, officier aux ordres de Louis de Vaudrey, bailli d'Aval. La Franche-Comté appartenait alors, depuis 1493 définitivement, à la maison de Habsbourg. L'archiduc Maximilien, plus tard empereur, l'avait héritée de sa femme, Marie de Bourgogne, fille unique et héritière de Charles le Téméraire, tué en 1477 sous les murs de Nancy. Or, l'Autriche voyait avec dépit le château de Joux, situé en pleine Franche-Comté, appartenir à un seigneur étranger, à un ennemi même, tel que le marquis de Rothelin, comte de Neuchâtel, et c'est l'empereur Maximilien en personne qui avait donné l'ordre de prendre la forteresse. Louis d'Orléans protesta contre cette injuste spoliation auprès de ses combourgeois de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne, et il leur demanda de les aider à reprendre son bien. Il y eut une première conférence à Berne douze jours après la prise du château, le 19 septembre ; le marquis dépossédé vint lui-même y plaider sa cause ; les délégués des Etats de Bourgogne y parurent aussi pour soutenir le point de vue de l'empereur. L'ambassadeur du roi de France y défendit de son côté avec vigueur les droits de Louis d'Orléans. On se sépara sans prendre de décision. L'empereur écrivit d'Innsbruck une longue lettre pour expliquer la légitimité de ses revendications. Une nouvelle diète se réunit à Berne, le 8 novembre. Le représentant de l'empereur, le Dr Erasme Tobler, prévôt de St Sébald à Nuremberg, y exposa dans un long mémoire les droits et les griefs de son souverain. Les Suisses ne soutinrent qu'assez faiblement les réclamations du marquis de Rothelin : ils ne voulaient pas se brûler les doigts pour autrui. Ils exigèrent des deux compétiteurs une trêve qui devait durer jusqu'au premier

mai 1508¹. C'est à cette trêve que la lettre fait allusion. Enfin, par le traité de Cambrai conclu le 10 décembre 1508 entre l'empereur, le roi de France et le pape, il fut convenu que l'empereur demeurerait en possession du château de Joux. Louis d'Orléans dut souscrire à l'arrangement ; il succomba dans cette lutte du fort contre le faible ; il reçut cependant quelques compensations.

Ce château de Joux avait été donné en 1480 par le roi Louis XI à Philippe de Hochberg, beau-père de Louis d'Orléans. Philippe avait épousé la nièce de Louis XI, Marie de Savoie ; lors des guerres de Bourgogne, il avait défendu énergiquement les intérêts de Charles le Téméraire ; mais après la défaite du redoutable ennemi des Suisses, il abandonna le parti de Marie de Bourgogne sa fille, et se jeta dans les bras du rusé Louis XI qui devait le récompenser par toutes sortes de faveurs, entre autres par la donation du château de Joux².

En second lieu, le marquis de Rothelin demandait qu'on lui rendît une autre seigneurie dont il avait été frustré, celle de Rothelin elle-même. Philippe de Hochberg son beau-père (1487—1503) n'ayant pas d'autre enfant que sa fille Jeanne, avait, en 1490, conclu avec son cousin le margrave Christophe de Baden, un pacte successoral par lequel ils se donnaient mutuellement, à défaut d'enfants mâles, leurs seigneuries allemandes. Immédiatement après la mort du comte Philippe, arrivée à Montpellier le 9 sept. 1503, le margrave de Baden se saisit de Rothelin, Susemburg et autres seigneuries qui formaient l'héritage patrimonial de la famille. Marie de Savoie, veuve du défunt comte Philippe, prétendit que le pacte de 1490 était sans valeur et que les terres confisquées devaient revenir à sa fille. Les quatre cantons de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne qui, déjà avant la mort de Philippe, avaient reçu sa fille Jeanne dans leur combourgéosie, intervinrent en sa faveur. Le margrave refusa, se retranchant derrière l'empereur Maximilien.

¹ Un moment, on eut l'idée de choisir l'évêque de Bâle, Christophe d'Utenheim (1502—1527) comme arbitre. L'empereur écrivit même de Memmingen aux quatre villes pour leur dire qu'il était disposé à servir de médiateur. Nous ne savons si le prélat consentit à s'occuper de l'affaire et quel en fut de résultat et la sentence (Recès féd. III, 2, p. 407). La lettre fait allusion à cet arbitrage.

² Ch. Chatelain, *le château de Joux*, dans le *Musée neuchâtelois*, XXV, 1888, p. 184, 188 et ss.

Toutefois il consentit à une conférence qui se tint à Bâle et où les envoyés des quatre cantons défendirent au mieux les intérêts de leur combourgeoise. Mais ils échouèrent. Et Rothelin fut définitivement perdu pour Jeanne de Hochberg et son mari¹. Celui-ci en garda néanmoins le titre.

Notre avoyer d'Arserent était un des plus zélés défenseurs du comte de Neuchâtel. Il avait eu avec lui une entrevue dans cette ville en janvier 1508 et lui avait promis de lui communiquer des détails sur la prochaine diète de Lucerne. Mais ces deux journées de Lucerne, 5 et 25 janvier 1508, où d'Arserent lui-même représentait Fribourg, se passèrent sans qu'il y fût question des réclamations du marquis de Rothelin².

Un des principaux passages de la lettre d'Arserent a trait au refus des Suisses de participer au voyage que l'empereur d'Allemagne Maximilien Ier projetait de faire à Rome pour aller se faire couronner par le pape Jules II. Maximilien, que sa bravoure, ses manières pleines de noblesse, de grâce et de distinction, mais aussi son humeur capricieuse, mobile et romanesque ont fait surnommer au-delà du Rhin le dernier des chevaliers, était monté sur le trône impérial en 1493. A peine élu, il conçut le projet d'aller à Rome se faire sacrer. Mais il voulait s'y rendre entouré de beaux et nombreux soldats, et dans tout l'éclat de la richesse, de la puissance et de la gloire. Il tenait surtout à être escorté de Suisses. Il leur envoya ambassade sur ambassade pendant plus de six ans, de 1502 à 1508, pour les prier de lui fournir une imposante escouade de guerriers.

Mais les Suisses se faisaient tirer l'oreille, et surtout ils voulaient être payés à beaux deniers comptants. Or Maximilien, à qui son indigence proverbiale avait fait donner en Italie le surnom de *Sans le sou* (*Messimiliano di pochi denari*) n'avait pas d'argent à leur donner ; jamais il ne put obtenir des Etats allemands les subsides nécessaires pour accomplir son voyage. Il faut savoir que ces Etats, au nombre de 500 à 600, n'avaient d'autre lien entre eux que celui de la langue et ils étaient à peu près autonomes. L'autorité impériale était nulle ; l'empereur n'était que l'humble serviteur de la Diète et n'avait aucune prise sur elle.

¹ De Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, p. 236 et 257. Recès fédéraux III, 2, p. 247 a et 255 f.

² Recès féd. III, 2, p. 414 et 417.

Le monarque allemand avait, en 1499, pendant les guerres de Souabe, vigoureusement ferraillé contre les Suisses sur presque tout le pourtour de leurs frontières. Mais il s'était hâté de faire la paix avec eux, et il leur prodiguait les titres de bons et fidèles amis. Il leur demandait 6000 hommes. Un moment, à la diète germanique de Constance, en mai 1507, où il les avait convoqués, il put croire être arrivé à ses fins. Même, le 6 juin suivant, la diète suisse, réunie à Zurich, ordonna la levée immédiate de cette petite armée ; le contingent de chaque canton et même des alliés était fixé en détail. Mais l'or et les intrigues de Louis XII, roi de France, la crainte de ne pas recevoir la solde promise, le désaccord entre les cantons firent revenir les Suisses de leur décision. Des XII cantons que compait alors la Confédération, ceux de Lucerne, Glaris et Zoug, plus tard Fribourg et même momentanément Soleure, firent une opposition vigoureuse à cet envoi de troupes. Tous les quinze jours, le souverain allemand envoyait aux députés des Ligues une nouvelle délégation pour leur rappeler leurs promesses et déjouer les habiles manœuvres des agents de la France. Ce fut peine perdue. Longtemps hésitante, la diète finit par devenir tout à fait récalcitrante, et le roi des Romains ne reçut jamais ni le contingent de 6000 hommes que les Suisses lui avaient promis, ni la couronne impériale. Au printemps de 1508, il fit de grands préparatifs pour son voyage ; une armée autrichienne de 10 000 hommes traversa le Tyrol et pénétra dans les états vénitiens ; elle n'osa pas s'aventurer en Lombardie, comme Maximilien en avait d'abord conçu le projet en vue d'une conquête, parce que le Milanais, qui était français, était bien gardé, et de nombreux suisses au service de Louis XII se trouvaient dans les garnisons de la frontière lombarde ; les Suisses avaient même menacé l'empereur de rudes représailles s'il essayait d'envahir le duché de Milan. A peine Maximilien eut-il mis le pied sur territoire vénitien qu'au grand étonnement de tout le monde, il prit brusquement congé de ses soldats, reprit la route du Tyrol, d'Ulm et d'Augsbourg, laissant son armée complètement désemparée et désorientée en plein pays ennemi.¹

¹ Tous les détails des négociations avec les Suisses et de ce projet de voyage impérial à Rome sont racontés dans l'excellent ouvrage de Ch. Kohler, *Les Suisses dans les guerres d'Italie 1506-1512*, p. 56-114. Voir aussi Recès fédéraux III, 2, p. 134, 168, 172, 243, 249, 252, 345, 368, 371, 374, 377, 379, 381, 387, 388, 390, 393, 397, 399, 400, 403, 404, 409, 410, 414, 415, 417, 418, 419, 421, 422, 424, 426, 431.

Les Suisses avaient la conviction que l'empereur songeait à reprendre le Milanais au roi de France qui l'avait conquis depuis sept ans. Or, ils étaient unis à Louis XII par un traité d'alliance en bonne et due forme ; les agents français distribuaient l'or à pleine mains, surtout à Fribourg, et la diète ne voulait pas voir des Suisses se battre les uns contre les autres pour satisfaire l'ambition de deux compétiteurs horriblement jaloux l'un de l'autre. C'est pour cela que le roi des Romains jugea prudent de traverser les états vénitiens plutôt que la Lombardie.

Dans toute cette affaire, d'Arsent se montre un irréductible partisan de la France. Celle-ci lui payait du reste bien ses services ; elle lui fournissait une pension de 200 francs par an, ce qui équivaudrait de nos jours à une somme de 10461 francs¹. La lettre de notre avoyer nous apprend qu'il demandait le double. Il ne faut pas s'étonner si, grâce à lui sans doute, et à sa grande influence dans le pays, les Fribourgeois, qui s'étaient d'abord montrés disposés à la levée du contingent de 6000 hommes réclamés par l'empereur, ont tout à coup fait volte-face et se sont joints, à la diète, aux trois cantons de Lucerne, Glaris et Zoug qui ne voulaient pas entendre parler de ce secours à octroyer au César allemand. On comprend pourquoi il soutint si énergiquement le valaisan Georges Supersaxo, un des meilleurs agents recruteurs français, et pourquoi il provoqua la rude animosité de Pierre Falk et du cardinal Schinner, ennemis jurés de la France et soutiens du pape Jules II. D'Arsent jouait sa tête.

A la fin de sa lettre, d'Arsent rappelle le pélerinage qu'il avait fait à Jérusalem l'année précédente. Il était parti avec Antoine de Treytorrens, d'Estavayer et plusieurs gentilshommes bernois, et il avait été, à cette occasion, créé chevalier du Saint Sépulcre. Lorsque, quelques années plus tard, aux premiers mois de l'année 1511, il gémissait dans les fers et dans les cachots de l'ancien Hôtel de ville de Fribourg, le souvenir des lieux saints vint, à plus d'une reprise, ranimer son courage abattu².

¹ Le franc d'or de France valait en effet 9,05 fr. Si l'on tient compte du pouvoir de l'argent au XVI^e siècle, il faut, pour avoir la valeur relative actuelle, multiplier cette somme par 5,78 environ. Ce qui fait 10,461 francs 80.

² Voir à ce sujet Max de Diesbach, *Les pèlerins fribourgeois à Jérusalem*, dans Archives de la Soc. d'hist. de Fribourg, V, p. 208.